



**LA POLITIQUE
ANTI
CORRUPTION**

LA CORRUPTION

La corruption se définit comme l'abus de pouvoir reçu en délégation à des fins privées. Les termes les plus utilisés pour définir la corruption sont fraude, détournement, subornation, soudoiment et extorsion ; quelques exemples détaillés sont donnés ci-après.

Les personnes concernées par cette politique anti-corruption sont tous les employés de DanChurchAid. En tant qu'employés de DanChurchAid, nous sommes tenus de respecter cette politique anti-corruption, et toute violation de cette politique doit être signalée via le mécanisme de plainte de DanChurchAid (voir ci-dessous).

La corruption menace la bonne gouvernance, le développement durable, le processus démocratique et la pratique juste des entreprises. C'est pourquoi la lutte contre la corruption permet de construire la société civile et d'éliminer l'injustice sociale, ce qui est conforme à la vision de DanChurchAid : « Aider et défendre les populations opprimées, négligées et marginalisées dans les pays pauvres, et leur donner la possibilité de vivre dans la dignité ».

Selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, les pays dans lesquels DanChurchAid travaille figurent parmi les pays les plus exposés au risque de corruption dans le monde. DanChurchAid se doit de s'assurer que les fonds que nous gérons ne finissent pas entre de mauvaises mains.

Les fonds confiés à DanChurchAid proviennent d'une variété de donateurs et nous mettons tout en œuvre pour veiller à ce qu'ils soient dépensés correctement et en toute transparence¹. La responsabilité de DanChurchAid vis-à-vis des donateurs, des partenaires et des bénéficiaires est immense lorsqu'il s'agit de prévenir la corruption et d'assurer que les fonds sont dépensés correctement.

En tant qu'employés de DanChurchAid, il nous appartient de défendre et de promouvoir les normes les plus strictes en matière d'éthique et de conduite professionnelle. Le travail dans des pays différents, parfois dans des situations compliquées et difficiles, avec des langues, des cultures et des religions multiples, exige beaucoup des employés. Connaissance, respect et bon sens figurent parmi les mots clés qui devraient guider notre travail.

Le but de cette politique anti-corruption est de favoriser un comportement caractérisé par des normes strictes d'intégrité personnelle et professionnelle, aussi bien au niveau interne à l'organisation qu'avec d'autres acteurs externes (partenaires).

Généralités

La corruption se définit comme l'abus de pouvoir reçu en délégation à des fins privées. Les termes les plus utilisés pour définir la corruption sont fraude, détournement, subornation, soudoiment et extorsion ; quelques exemples détaillés sont donnés ci-après.

La corruption peut prendre de nombreuses formes. Il peut s'agir d'une somme d'argent donnée ou de services rendus afin d'obtenir des avantages tels qu'un traitement de faveur, une protection spéciale, des services supplémentaires ou des délais plus courts. Il est important de comprendre que la corruption n'est pas exclusivement une affaire d'argent. Procurer un emploi à une personne, lui rendre des services ou lui accorder d'autres faveurs peut dans certaines circonstances également être interprété comme de la corruption.

Personne ne devrait avoir à compromettre sa sécurité et sa sûreté individuelles pour respecter les principes de la présente politique.

Personne ne devrait avoir à compromettre sa sécurité et sa sûreté individuelles pour respecter les principes de la présente politique.

En tant que membres du personnel de DanChurchAid, il nous incombe de suivre et de nous plier aux règles et aux dispositions du droit national et international. Par ailleurs, nous sommes tenus d'obéir aux conventions internationales signées par le pays dans lequel nous travaillons.

Il appartient à DanChurchAid d'informer les organisations partenaires et les autres acteurs concernés de la présente politique.

¹ Vision & Plan : Sous-objectif C : « Assurer une gestion correcte et transparente des ressources financières confiées à DanChurchAid ».

Principes de lutte contre la corruption

La liste suivante détaille les principes de la politique anti-corruption de DanChurchAid:

- 1 Conflits d'intérêts
- 2 Abus de pouvoir et extorsion
- 3 Fraude et détournement
- 4 Subornation
- 5 Népotisme et favoritisme
- 6 Cadeaux

1. Conflit d'intérêts

Nous nous engageons à éviter tout conflit d'intérêts inopportun, réel ou potentiel, entre notre intérêt personnel et l'intérêt de DanChurchAid.

Éviter les conflits d'intérêts représente le principe primordial de la lutte contre la corruption. Un conflit d'intérêts se produit dans une situation où une personne, en sa qualité d'employé de DanChurchAid, possède un intérêt privé qui pourrait influencer l'exercice de sa fonction.

Les conflits d'intérêts peuvent survenir assez fréquemment et ne sont pas nécessairement synonymes de corruption. C'est la manière dont ils sont détectés et gérés qui est importante. Si les situations de conflit d'intérêts ne sont pas détectées et gérées correctement, elles peuvent mettre en péril l'intégrité de DanChurchAid et aboutir à une situation de corruption. Les membres du personnel sont censés faire preuve de bon sens dans leur jugement et, en cas de doute, contacter leur supérieur. En matière de conflits d'intérêts, il est important d'utiliser ses capacités de jugement personnel et de faire appel au bon sens pour prendre les bonnes décisions.

D'une certaine façon, les principes suivants sont tous des exemples de conflits d'intérêts.

2. Abus de pouvoir et extorsion

Nous nous engageons à ne tenter d'influencer aucune personne ou institution à des fins privées en faisant usage de notre position officielle ou en offrant des avantages personnels. De même, nous nous engageons à ne pas utiliser les biens, installations, services et ressources financières appartenant à DanChurchAid à des fins privées, sauf autorisation expresse. Nous nous engageons à n'utiliser aucune forme d'extorsion pour obtenir des avantages.

Ce principe implique de ne pas utiliser son statut professionnel à des fins privées. Un abus de ce type revient par exemple à obtenir des avantages que l'on n'aurait pas obtenus autrement. Les relations avec les fournisseurs ne doivent pas être utilisées pour obtenir des prix réduits par exemple sur les ordinateurs, les voitures, la nourriture, l'assistance d'un consultant ou des déplacements à des fins privées. Il est interdit aux membres du personnel d'encadrement d'abuser de leur pouvoir pour obtenir des faveurs ou des services personnels de la part des employés.

3. Fraude et détournement

La fraude et le détournement sont illégaux et ne doivent pas être utilisés pour obtenir des avantages personnels ou professionnels ou des biens en relation avec DanChurchAid, les organisations partenaires ou toute autre partie prenante.

La fraude se définit comme un crime économique impliquant la tromperie, la ruse ou de faux prétextes, au moyen duquel un individu obtient des avantages ou des fonds de manière illégale. Le détournement correspond à l'appropriation de biens ou de fonds confiés légalement à une personne en sa qualité officielle d'agent ou de gardien.

Exemples de fraude et de détournement : falsification de documents, déclarations mensongères concernant les qualifications, abus de pouvoir ou de compétence en vue de dérober des sommes d'argent et des équipements au bureau, utilisation abusive de fonds qui nous sont confiés.

Les règles de comptabilité et de documentation doivent par conséquent être appliquées en permanence. Par exemple, l'approbation des paiements doit être conforme au « Manuel de comptabilité des bureaux régionaux de DCA » (Accounting Manual for DCA Regional Offices) et l'acceptation des programmes et des projets au «

Manuel de programme et de projet » (Programme and Project Manual – PPM). Chacun est censé faire preuve d'honnêteté.

4. Subornation

Nous nous engageons à n'opérer ou accepter aucune subornation, sous quelque forme que ce soit. .

La subornation se définit comme l'action de proposer à quelqu'un de l'argent, des services ou autres objets de valeur afin de le persuader de faire quelque chose en retour. (Différentes expressions permettent de désigner ces « dons » : dessous de table, bakchich, pot-de-vin, gratification, pourboire, acheter le silence de quelqu'un, graisser la patte à quelqu'un, racketter quelqu'un en échange d'une protection.)²

Par exemple, nous n'acceptons pas de tels dons de nos partenaires potentiels pour conclure des contrats avec eux, et nous ne versons pas de pots-de-vin à nos partenaires pour les influencer. Notre coopération avec les organisations partenaires est basée sur la propriété mutuelle, la redevabilité, la participation, l'égalité, l'harmonisation et l'alignement (Politique de partenariat de DanChurchAid pour la coopération internationale – DanChurchAid Partnership Policy for International Co-operation).

La subornation est illégale dans tous les pays et elle nuit au droit à un procès équitable et à loyauté de la concurrence ; elle favorise l'opacité des marchés économiques, auxquels il devient difficile voire impossible d'accéder.

5. Népotisme et favoritisme

Nous nous engageons à ne pas favoriser nos amis, les membres de notre famille ou d'autres relations personnelles dans le cadre du recrutement, de la conclusion de contrats, d'actions d'aide ou d'autres situations.

Le népotisme correspond au favoritisme envers la famille et les amis, basé sur cette relation plutôt que sur l'appréciation des capacités ou des aptitudes de quelqu'un. Cela revient par exemple à proposer un emploi à un proche ou à un ami en dépit de la présence d'autres candidats mieux qualifiés et motivés pour l'exercice du poste, ou à offrir un salaire plus élevé ou d'autres avantages à des employés qui sont des proches de la direction.

Afin d'éviter le favoritisme et le népotisme dans le cadre de la conclusion de contrats, nous suivons les instructions du Guide d'approvisionnement de DanChurchAid, accessible à cette adresse : http://www.danchurchaid.org/sider_paa_hjemmesiden/procurement/dca_procurement_manual_3rd_edition. Pour le recrutement dans les bureaux régionaux, nous suivons les directives de la « Politique de recrutement pour le personnel national » (Recruitment policy for national staff) de DanChurchAid, et pour le recrutement au niveau du siège social, nous suivons les directives de la politique de recrutement.

Il est important de souligner que si les conflits d'intérêts sont traités de manière adéquate, il peut être acceptable d'embaucher et de travailler avec des membres de la famille ou des amis.

6. Cadeaux

Nous nous engageons à ne recevoir ou à n'offrir aucun cadeau ou autre faveur, de manière directe ou indirecte, qui pourrait influencer l'exercice de nos fonctions, la conduite de notre mission ou autres actions pouvant nuire à DanChurchAid. Ces cadeaux peuvent être par exemple des services, des voyages, des activités de loisir, des objets ou des faveurs. Des cadeaux de faible valeur peuvent être acceptés afin de respecter les traditions locales et les coutumes en matière d'hospitalité.

La valeur d'un cadeau acceptable varie selon les pays dans lesquels DanChurchAid opère. Les dons en espèces ne sont jamais acceptés. Tous les membres du personnel sont censés faire preuve de bon sens dans leur jugement et, en cas de doute, contacter leur supérieur. En règle générale, un cadeau ne devrait jamais influencer l'indépendance de jugement, et chacun devrait partager les petits cadeaux qu'il accepte avec ses collègues.

² Paiements de facilitation : Les paiements de facilitation sont de modestes paiements accordés à des fonctionnaires ou d'autres responsables afin d'accélérer ou de garantir l'exécution d'activités ou d'actions de nature routinière. Ces dernières correspondent aux activités et aux actions qui font partie des missions et des fonctions quotidiennes des membres de notre personnel.

DanChurchAid s'oppose fermement aux paiements de facilitation et ce type de paiement ne devrait pas avoir lieu. Cependant, DanChurchAid reconnaît que l'organisation est amenée à travailler dans des régions du monde où il peut être extrêmement difficile d'éviter totalement de telles transactions.

Les paiements de facilitation doivent faire l'objet d'une documentation accompagnée de reçus et devraient (comme toute violation de la politique anti-corruption) être signalés via le dispositif de plainte. Ceci sert à assurer la transparence et la responsabilisation, mais également à tirer les leçons de ces exemples de manière à ce que DanChurchAid puisse éviter les situations similaires dans l'avenir.

Le dispositif de plainte de DanChurchAid

En tant qu'employés de DanChurchAid, nous sommes tenus de respecter cette politique anti-corruption, et toute violation de cette politique doit être signalée. Tous les incidents liés à la corruption au sein de DanChurchAid, des organisations partenaires ou autres incidents en lien avec les activités de DanChurchAid doivent être signalés via le mécanisme de plainte. Si vous avez des soupçons ou que vous entendez des rumeurs de corruption, ou encore si vous avez le moindre doute, vous pouvez également utiliser cette procédure pour obtenir des conseils.

Il vous faudra remplir un formulaire de plainte et l'envoyer à complaint@dca.dk. L'accès à cette boîte aux lettres électronique est réservé aux trois employés du service des ressources humaines à Copenhague. L'examen de cette plainte permettra de déterminer si une commission d'enquête doit être mise en place et si une enquête doit avoir lieu.

La plainte sera traitée de manière confidentielle et dans le respect du plaignant et des personnes ou organisations faisant l'objet de la plainte. Les plaintes anonymes ne sont pas acceptées.

Tous les incidents liés à la corruption doivent être signalés via le mécanisme de plainte, y compris dans les cas où une enquête a eu lieu au niveau régional. Les cas dans lesquels la sécurité des personnes est menacée doivent également être signalés via le dispositif de plainte.

Le dispositif de plainte est accessible via le site Internet de DanChurchAid:
www.danchurchaid.org/complaints

Rapport anti-corruption annuel et Rapport sur la corruption

Le « Rapport anti-corruption » annuel vise à résumer les actions de DanChurchAid dans pour la lutte contre la corruption et la prévention de la corruption à l'aide des moyens financiers administrés par DanChurchAid. Ce rapport est publié chaque année sur le site Internet de DanChurchAid en même temps que le rapport annuel.

Un « Rapport sur la corruption » est publié sur le site Internet de DanChurchAid et mis à jour toutes les 48 heures. Il décrit en détail les cas de corruption et de fraude traités par DanChurchAid. Les questions sensibles à caractère personnel ne sont jamais rendues publiques.

L'objectif est d'informer ouvertement des problèmes rencontrés avec la corruption dans les pays où nous travaillons, et de décrire comment nous tentons de résoudre les problèmes et de les éviter à l'avenir.

Les rapports et d'autres documents et actualités pertinents concernant la lutte anti-corruption se trouvent sur le site Internet de DanChurchAid

www.noedhjaelp.dk/anti-korruption (EN DANOIS) et
www.danchurchaid.org/anti-corruption (EN ANGLAIS).